

MAXULA PLACEMENT SICAV
SITUATION TRIMESRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.954.245, un actif net de D : 12.696.944 et un bénéfice de la période de D : 105.311.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 Juin 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en obligations de sociétés et valeurs assimilées et en titres d'Organismes de Placement Collectif représentent à la clôture de la période 49,39% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, les emplois en titres émis par la « BNA » représentent à la clôture de la période 11.81% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 22 juillet 2014

Le commissaire aux comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	6 398 739	4 157 527	5 149 257
Obligations et valeurs assimilées		5 810 376	3 910 416	4 897 830
Tires des Organismes de Placement Collectif		588 363	247 111	251 427
Placements monétaires et disponibilités		6 554 394	2 649 003	3 547 399
Placements monétaires	5	6 553 098	2 641 328	3 541 875
Disponibilités		1 296	7 675	5 524
Créances d'exploitation		1 112	93 532	118 987
TOTAL ACTIF		12 954 245	6 900 062	8 815 643
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	242 780	14 587	21 567
Autres créditeurs divers	7	14 521	609	853
TOTAL PASSIF		257 301	15 196	22 420
ACTIF NET				
Capital	8	12 489 045	6 775 245	8 527 170
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		20	40	49
Sommes distribuables de la période		207 879	109 581	266 004
ACTIF NET		12 696 944	6 884 866	8 793 223
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 954 245	6 900 062	8 815 643

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
Revenus du portefeuille-titres	9	69 390	126 833	53 124	97 106	200 577
Revenus des obligations et valeurs assimilées		61 696	119 138	45 608	89 590	193 061
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		7 694	7 694	7 516	7 516	7 516
Revenus des placements monétaires	10	75 261	108 246	18 664	36 308	105 091
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		144 651	235 078,264	71 788	133 414	305 668
Charges de gestion des placements	11	(30 444)	(49 464)	(14 587)	(28 617)	(67 962)
REVENU NET DES PLACEMENTS		114 207	185 614	57 201	104 797	237 706
Autres charges	12	(3 768)	(6 120)	(1 830)	(3 554)	(8 384)
RESULTAT D'EXPLOITATION		110 439	179 494	55 371	101 243	229 322
Régularisation du résultat d'exploitation		25 309	28 385	8 471	8 338	36 682
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		135 748	207 879	63 842	109 581	266 004
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(25 309)	(28 385)	(8 471)	(8 338)	(36 682)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 091	2 394	(7 052)	(6 670)	(5 093)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		(6 210)	(6 210)	-	-	240
Frais de négociation de titres		(9)	(9)	-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		105 311	175 669	48 319	94 573	224 469

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Année 2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	105 311	175 669	48 319	94 573	224 469
Résultat d'exploitation	110 439	179 494	55 371	101 243	229 322
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 091	2 394	(7 052)	(6 670)	(5 093)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	(6 210)	(6 210)	-	-	240
Frais de négociation de titres	(9)	(9)	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(428 501)	(428 501)	(183 952)	(183 952)	(183 952)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 983 112	4 156 553	664 275	744 738	2 523 199
Souscriptions					
- Capital	8 493 155	12 276 371	4 237 522	7 160 918	17 745 314
- Régularisation des sommes non distribuables	768	1 101	(945)	(867)	(10 820)
- Régularisation des sommes distribuables	304 353	440 621	134 697	227 167	473 478
Rachats					
- Capital	(4 693 833)	(8 311 892)	(3 592 373)	(6 437 378)	(15 269 838)
- Régularisation des sommes non distribuables	398	120	690	606	8 731
- Régularisation des sommes distribuables	(121 730)	(249 769)	(115 316)	(205 708)	(423 666)
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 659 922	3 903 721	528 642	655 359	2 563 716
ACTIF NET					
En début de période	9 037 022	8 793 223	6 356 224	6 229 507	6 229 507
En fin de période	12 696 944	12 696 944	6 884 866	6 884 866	8 793 223
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	86 893	85 242	61 299	60 516	60 516
En fin de période	124 873	124 873	67 743	67 743	85 242
VALEUR LIQUIDATIVE	101,679	101,679	101,632	101,632	103,156
TAUX DE RENDEMENT	0,77%	1,59%	0,74%	1,47%	2,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014, à D : 6.398.739, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		5 714 330	5 810 376	45,76%
Obligations		3 426 365	3 497 299	27,54%
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	30 000	30 290	0,24%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	120 000	120 571	0,95%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	250 000	251 216	1,98%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	146 640	148 343	1,17%
Obligations TLG 2009-2 au taux de 5,125%	2 000	40 000	40 422	0,32%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	2 900	114 920	115 251	0,91%
Obligations TLG 2011-2 au taux de 5,95 %	800	47 280	49 100	0,39%
Obligations TLG 2012-2 au taux de 6,3 %	1 000	80 000	81 845	0,64%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	200 000	208 316	1,64%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	100 000	102 352	0,81%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	153 648	1,21%

Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	100 000	101 010	0,80%
Obligations HL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	30 000	30 045	0,24%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	2 000	79 520	81 736	0,64%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	96 000	96 653	0,76%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	30 000	30 234	0,24%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	150 000	151 172	1,19%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	157 580	163 682	1,29%
Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	80 000	83 221	0,66%
Obligations CIL 2012/1 au taux de 6 %	1 000	60 000	60 734	0,48%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5 %	1 000	80 000	81 470	0,64%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	150 000	154 764	1,22%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7%	2 500	250 000	251 365	1,98%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	57 142	58 281	0,46%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3 %	1 500	120 000	123 231	0,97%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	48 000	48 994	0,39%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	180 000	187 680	1,48%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	85 710	87 746	0,69%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	45 000	45 875	0,36%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	128 573	132 620	1,04%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9 %	1 500	120 000	121 833	0,96%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	100 000	103 598	0,82%
Emprunt National		200 000	200 301	1,58%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	100 000	100 148	0,79%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	100 000	100 153	0,79%
Bons du trésor assimilables		2 087 965	2 112 776	16,64%
BTA 07-2014 - 8,25%	5	5 475	5 325	0,04%
BTA 10-2015 - 5%	300	295 100	306 765	2,42%
BTA 01-2018 - 5,3%	100	98 500	100 776	0,79%

BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	201 704	1,59%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	199 585	1,57%
BTA 02-2020 - 5,5%	400	385 685	393 933	3,10%
BTA 10-2020 - 5,5%	150	144 075	147 683	1,16%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	757 004	5,96%
Titres des Organismes de Placement Collectif		589 038	588 363	4,63%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	5 706	589 038	588 363	4,63%
Total		6 303 368	6 398 739	50,40%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			49,39%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à D : 6.553.098 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/06/2014</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		2 247 670	2 261 237	17,81%
Banque Nationale Agricole		2 247 670	2 261 237	17,81%
Billet de trésorerie	1 800 000	1 779 005	1 792 695	14,12%
Union de Factoring au 10/07/2014 au taux de 7,20%	500 000	495 257	499 289	3,93%
SAVIMO au 13/08/2014 au taux de 7,85%	800 000	787 682	794 115	6,25%
Attijari Leasing au 10/07/2014 au taux de 7,15%	500 000	496 067	499 292	3,93%
certificat de dépôt	2 500 000	2 497 392	2 499 166	19,68%
BNA au 03/07/2014 au taux de 4,7%	1 500 000	1 498 435	1 499 687	11,81%
Attijari Bank au 05/07/2014 au taux de 4,7%	500 000	499 478	499 791	3,94%
Attijari Bank au 07/07/2014 au taux de 4,7%	500 000	499 478	499 687	3,94%
Total général		6 524 068	6 553 098	51,61%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			50,59%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2014 à D : 242.780 contre D : 14.587 au 30.06.2013 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt, ainsi que sur acquisitions de titres. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Maxula Bourse	33 160	9 779	14 458
Banque Nationale Agricole	10 035	4 808	7 109
Dettes sur acquisition de Acquisition de BTA à payer	199 585	-	-
Total	242 780	14 587	21 567

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2014 à D : 14.521 contre D : 609 au 30.06.2013 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
Solde des souscriptions et des rachats des deux dernières journées de Juin	13 319	-	-
Redevance du CMF	1 078	555	772
TCL	124	54	81
Total	14 521	609	853

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2014, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2013

Montant	8 527 170
Nombre de titres	85 242
Nombre d'actionnaires	308

Souscriptions réalisées

Montant	12 276 371
Nombre de titres émis	122 721
Nombre d'actionnaires nouveaux	321

Rachats effectués

Montant	(8 311 892)
Nombre de titres rachetés	(83 090)
Nombre d'actionnaires sortants	(236)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 394
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(6 210)
Régularisation des sommes non distribuables	1 221
Frais de négociation de titres	(9)

Capital au 30-06-2014

Montant	12 489 045
Nombre de titres	124 873
Nombre d'actionnaires	393

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 69.390 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014 contre D : 53.124 à l'issue de la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	du 01/04/2014 au 30/06/2014	du 01/01/2014 au 30/06/2014	du 01/04/2013 au 30/06/2013	du 01/01/2013 au 30/06/2013	Année 2013
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	39 749	76 782	29 375	56 153	123 544
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA)	21 947	42 356	16 233	33 437	69 517
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	7 694	7 694	7 516	7 516	7 516
TOTAL	69 390	126 833	53 124	97 106	200 577

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014 à D : 75.261 contre D : 18.664 à l'issue de la même période de l'exercice précédent, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/04/2014 au 30/06/2014	du 01/01/2014 au 30/06/2014	du 01/04/2013 au 30/06/2013	du 01/01/2013 au 30/06/2013	Année 2013
Intérêts des dépôts à vue	8 548	13 666	4 981	8 303	22 104
Intérêts des certificats de dépôt	42 696	47 602	990	3 371	21 337
Intérêts des billets de trésorerie	24 017	46 978	12 693	24 634	61 650
TOTAL	75 261	108 246	18 664	36 308	105 091

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2014 à D : 30.444 contre D : 14.587 à l'issue de la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/04/2014 au 30/06/2014</u>	<u>du 01/01/2014 au 30/06/2014</u>	<u>du 01/04/2013 au 30/06/2013</u>	<u>du 01/01/2013 au 30/06/2013</u>	<u>Année 2013</u>
Commission de gestion	20 409	33 160	9 779	19 185	45 561
Commission de dépôt et de distribution	10 035	16 304	4 808	9 432	22 401
Total	<u>30 444</u>	<u>49 464</u>	<u>14 587</u>	<u>28 617</u>	<u>67 962</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.04 au 30.06.2014 à D : 3.768 contre D : 1.830 à l'issue de la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/04/2014 au 30/06/2014</u>	<u>du 01/01/2014 au 30/06/2014</u>	<u>du 01/04/2013 au 30/06/2013</u>	<u>du 01/01/2013 au 30/06/2013</u>	<u>Année 2013</u>
Redevance du CMF	3 402	5 527	1 630	3 198	7 594
TCL	358	584	176	330	761
Autres	9	10	24	26	29
Total	<u>3 768</u>	<u>6 120</u>	<u>1 830</u>	<u>3 554</u>	<u>8 384</u>

Note 13 : Autres informations

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », en contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.